

COMPTE-RENDU SESSION DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil municipal dûment convoqué le 11.12.2017, s'est réuni en session ordinaire le vendredi quinze décembre 2017, à dix-neuf heures quarante-cinq, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mr LEJOT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ.

Etaient absents excusés : Mr RADUJET, pouvoir donné à Mr BEDOUILLAT
Mme SARAZIN, pouvoir donné à Mme LOGRE,
Mr RIVES, pouvoir donné à Mme FOURDRAINE,
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mr ROBLAIN.

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD

1) RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2018 : ENGAGEMENTS DE L'AGENT RECENSEUR ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Dans le cadre des opérations de recensement, qui débiteront le 18 janvier pour se terminer le 17 février 2018, il est rappelé que les personnes engagées dans ce dispositif le sont par arrêtés du Maire. Dans ce contexte, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix :

- de créer un emploi de vacataire pour assurer la mission d'agent recenseur chargé de collecter les informations auprès de la population,
- fixe la rémunération de l'agent à 900 € net, tous frais compris.

D'autre part, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, que les frais de déplacement du coordonnateur communal lui seront remboursés, ce dernier n'ayant pas de rémunération particulière pour l'exercice de cette mission qui sera effectuée dans le cadre de son poste de travail habituel.

2) TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE : POINT DE SITUATION

Madame le Maire fait un point de situation des travaux en cours. Le constat de l'état de détérioration de l'édifice, et particulièrement les contreforts et les parties maçonnées en pierres de taille, est alarmant. Les réunions de chantier successives ont mis en évidence de nouvelles déconvenues, voire même la dangerosité de la structure. La nécessité de statuer sur le nouveau périmètre des travaux à entreprendre s'impose de façon à ne pas engager la commune dans un investissement qu'elle ne serait pas en mesure de supporter financièrement mais tout en assurant la qualité de la restauration déjà largement engagée du bâti. La prochaine réunion se tiendra en présence de toutes les entreprises et de l'Architecte des bâtiments de France.

3) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire indique que la Commission de sécurité a vérifié la salle du Foyer rural. Différentes anomalies vont être notifiées.
- Madame le Maire remercie les bénévoles qui œuvrent à la réalisation et à l'installation des décorations de Noël.

Affiché le 19 décembre 2017

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**